

## Thibault THOMAS 34

---

**De:** noreply.internet@maaf.fr  
**Envoyé:** vendredi 22 novembre 2024 18:10  
**À:** contact@thomas34.fr  
**Objet:** Règlement de vos cotisations MAAF

Monsieur Thibault THOMAS,

Nous vous confirmons que le paiement de vos cotisations MAAF s'effectuera désormais :

- par prélèvement automatique sur votre nouveau compte bancaire.
- en 1 fois.
- le 10 du mois.

Vous allez recevoir un e-mail d'invitation à signer électroniquement votre [mandat de prélèvement](#)  
Cet e-mail comporte le lien permettant d'accéder à notre service sécurisé de téléchargement des pièces justificatives et de signature électronique.

En répondant directement à cet email, votre message ne pourrait être traité.

Nous vous rappelons que vous pouvez consulter votre calendrier de paiement dans votre espace MAAF.

Merci de votre confiance,

Bien cordialement.